

Frais de traitement: la Suva maîtrise les coûts

Mesures visant à endiguer les frais de traitement

Les coûts de la santé sont en augmentation constante depuis des années, et les frais de traitement ne font pas exception. Jusqu'ici, l'évolution de ces frais a été nettement plus modérée pour la Suva que pour les caisses-maladie. Des mesures efficaces permettent de maîtriser la hausse des coûts.

Frais de traitement: définition

Les frais de traitement sont les frais qui résultent d'un traitement médical ou thérapeutique après un accident. Ils comprennent notamment les prestations médicales (médecin, hôpital), les prestations paramédicales telles que physiothérapie, technique orthopédique, transports en ambulance, ainsi que les coûts dits de limitation du préjudice (coûts liés à la réinsertion) tels que le recours à un agent de placement ou à un conseiller professionnel.

Éléments expliquant la hausse des frais de traitement

L'évolution permanente de la médecine permet le recours à des méthodes thérapeutiques et diagnostiques toujours plus complexes.

La recherche nécessaire à la mise en œuvre d'une médecine de pointe demande beaucoup de temps et se révèle très onéreuse, ce qui se répercute sur les frais de traitement. L'application de telles méthodes permet toutefois de sauver des vies et d'assurer la réinsertion partielle ou totale de personnes accidentées.

Les prétentions élevées de la société, l'allongement de l'espérance de vie et les frais médicaux supplémentaires qui en résultent à l'âge de la retraite sont également des motifs à prendre en compte.

Comment la Suva maîtrise-t-elle les coûts?

Dans le cadre du règlement des cas, la Suva pratique une gestion professionnelle des frais de traitement et est ainsi en mesure de maîtriser l'évolution des frais de traitement sans pour autant affecter la qualité des prestations. Elle réalise déjà des économies substantielles en procédant au contrôle systématique des factures et en prodiguant des conseils pour l'application du tarif. Il est en effet fréquent que des factures inexactes soient établies par manque de connaissances ou par inattention. Par ailleurs, la Suva tire parti des possibilités techniques qu'offre la numérisation. La mise en place d'un ensemble de règles efficaces régissant le contrôle automatique des factures soutient les collaborateurs du secteur frais de traitement, de sorte que ces derniers puissent se concentrer sur les cas complexes et le suivi de l'assuré. En outre, des collaborateurs qualifiés du secteur gestion des cas surveillent et accompagnent les processus de guérison avec l'assistance des médecins d'arrondissement de la Suva et conseillent les fournisseurs de prestations pour tout ce qui a trait aux prestations d'assurance.

D'autres mesures sont destinées à endiguer la hausse des coûts:

- rejet systématique des prétentions abusives
- système de chiffres-indices étendu
- sensibilisation des fournisseurs de prestations
- conventions tarifaires avec les médecins, hôpitaux, thérapeutes, etc.
- refus des prétentions ne présentant aucun lien de causalité avec l'accident.

Ces mesures ont permis à la Suva d'augmenter considérablement le montant des économies réalisées dans le secteur des frais de traitement au cours des dernières années. En 2020, le montant de ces économies avoisinait 80 millions de francs. Environ 22 % des économies ont pu être réalisées grâce au contrôle des factures entièrement automatisé. Le contrôle systématique des factures profite à l'ensemble des assurés, la Suva leur restituant les économies et les excédents de recettes réalisés sous la forme de primes moins élevées.